



Demande de regroupement familiale pour ma mère

Par **KHALDI**, le **06/05/2008** à **11:07**

Bonjour rnrnJe voudrais avant de faire des démarches, vous posez une question.rnrnJe suis français, mon père est décédé depuis 1995, ma mère est âgée maintenant de 70 ans, ma soeur travaille à l'Ambassade de France, j'ai 6 frères tous mariés, moi je suis célibataire j'habite un appartement de 3 pièces à Paris dans le 12ème arrondissement. Ma mère est toujours seule à Alger mais comme à chaque elle bénéficie d'un visa de 2 ans, la plupart du temps elle est chez moi à Paris. Ma question est la suivante est-ce que je peux lui faire une demande de regroupement familial, si oui que dois-je faire ?rnrnMerci de me répondre rnrnNabil ABROUCHE

Par **ABDELKADER**, le **10/05/2008** à **02:04**

salam nabil!!rn il faut que tu écris une lettre au consulat de France de Nantes à l'intention du préfet en lui envoyant tous les documents nécessaires qui prouvent que vous habitez ici et qu'il ne reste personne qui s'occupe de votre mère à Alger et je pense qu'il faut que votre mère doit rester en France pendant 3 ou 6 mois, je vais essayer de vous retrouver le numéro d'une association qui vous renseignera mieux, salam

Par **KHALDI**, le **11/05/2008** à **13:49**

Bonjour rnrnMerci beaucoup rnrna bientôt rnrnsinon j'ai une autre boîte

meInchatvsoleil@aol.frnnrbien a vousnnabil